



Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mercredi 13 mars 2019 à 18 heures 30

**Date de la convocation** : 07 Mars 2019

**Date de l'affichage** : 07 Mars 2019

Présents : 9                      Membres en exercice :14                      Absents: 5

**Présents** : AMALRIC Véronique, AMOKRANE Robert, ANDRIOTI Patrick, CARBONELL Dolorès, FERRER Jean-Pascal, GAUBERT Nicolas, MARTINAGE Fabienne, MILANI Patrick, VIVEN Paulette.

**Absent**: GARCIA Pierre-Manuel

**Excusé** : FAYRET Frédéric

**Pouvoir(s)** MARTINEZ Daniel à VIVEN Paulette  
BRONCANO David à MARTINAGE Fabienne  
SANCHEZ Roger à CARBONELL Dolorès

**Secrétaire**: VIVEN Paulette

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Il s'agit d'émettre un avis sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite aux nouvelles compétences du Grand Narbonne,  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **1 - Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 :**

Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2 - Convention de partenariat avec le Grand Narbonne pour le spectacle de la Tempora 2019 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n° 122/2004 du 02 novembre 2004 pose le cadre de coopération culturelle entre les communes du territoire et le Grand Narbonne.

Elle vise à impliquer les acteurs locaux dans la vie culturelle de l'agglomération.

La manifestation « Concert de chanson Françaises par MON CÔTÉ PUNK » s'inscrit dans la continuité de cette coopération culturelle telle que visée ci-dessus à travers le dispositif de la TEMPORA elle aura lieu sur la commune le vendredi 9 août 2019 à 21h30 dans le parc des platanes.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0  
Accord à l'unanimité*

### **3 - Groupement d'achat d'électricité : Syaden**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 par application de la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité), le marché de l'électricité s'est ouvert à la concurrence.

Depuis 2014 le Syaden s'est engagé en faveur de l'achat groupé d'énergies avec l'ensemble des collectivités. Cette mise en concurrence ne concernait jusqu'alors que les compteurs de fortes puissances > 36 kva compteurs jaunes et verts.

Aujourd'hui le Syaden prépare une nouvelle consultation pour 2020/2021 et souhaite l'ouvrir à l'ensemble des compteurs (tarifs bleus) et notamment l'éclairage public.

Le Syaden a un rôle de coordonnateur pour regrouper les besoins et obtenir de meilleurs prix et services, l'adhésion au groupement d'achat est gratuite et l'effet de masse ne peut faire que diminuer les coûts.

Madame le Maire propose au conseil d'adhérer à ce groupement d'achat d'électricité avec le Syaden.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0  
Accord à l'unanimité*

### **4 - Approbation du règlement intérieur.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement intérieur des services est le document par lequel l'employeur détermine les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il réglemente les obligations des agents en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail. Il pourra être complété par des notes de service ou circulaire internes.

Ce règlement est destiné à tous les agents, employés par la collectivité quels que soient leur statut et leur temps de travail (titulaire, non titulaire, public, privé, saisonniers ou occasionnels.). Il concerne l'ensemble des locaux et lieux d'exécution des tâches.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que ce règlement intérieur a été soumis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Aude qui a émis un avis Favorable en date du 14 novembre 2018.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement intérieur et propose aux membres du Conseil Municipal de l'approuver, afin qu'il rentre en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0  
Accord à l'unanimité*

### **5 – Évaluation des charges transférées liées aux nouvelles compétences**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Narbonne s'est réunie à l'occasion de nouveaux transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération, prévus par la loi NOTRe :

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme

Concernant la politique locale du commerce, aucune dépense ni recette n'ont été relevées donc aucun impact sur les attributions de compensation.

Pour le Tourisme 6 communes ont transférées en recette la taxe de séjour 2018 et aucune charge. Les attributions de compensation sont donc majorées pour ces 6 communes des montants de la taxe de séjour 2016(année de référence)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'évaluation de la CLECT qui a été transmis par courrier en date du 25 Février 2019 à la commune.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0  
Accord à l'unanimité*

## **6 - Divers ;**

- Demande de dérogation au Conseil Départemental pour l'installation coussins berlinois sur la RD 326 et classement en zone 30.
- Signature de 2 emplois PEC subventionnés à 80%
- Etude réfection du toit de la salle des fêtes en panneaux photovoltaïques.
- Devis du syndicat de voirie pour la réfection du chemin du Crémat (en 2 parties)
- dispositif action façade guichet unique du Grand Narbonne Renov'habitat
- installation de 2 armoires pour recevoir la fibre optique

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : le 14/03/2019  
à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,